



Cymbium
(Volutidae)

Espèce et distribution

Au moins 04 espèces de cymbiums sont rencontrées au Sénégal :

- *Cymbium glans* ou Volute trompe d'Eléphant peut atteindre la taille maximale de 35 cm et un poids maximal de 11 kg. Elle est présente du Sénégal à l'Angola.
- *Cymbium cymbium* ou volute porc, peut atteindre une longueur maximale de de 15 cm et présente du Cap Blanc (nord de la Mauritanie) à la Guinée.
- *Cymbium marmoratum* ou volute gracile, qui a aussi une plus petite taille
- *Cymbium pepo* ou Volute Neptune peut mesurer jusqu'à 27 cm. L'espèce est signalée du Sénégal au Bénin.

Habitats et alimentation

L'espèce *Cymbium pepo* est pêchée sur la côte Nord, les autres cymbium sont en grande majorité pêchés dans la zone sud du Sénégal, en particulier sur la Petite côte.

Cymbium pepo est présent surtout sur les fonds sableux. L'espece préfère les sédiments où la proportion de vase est faible.

Cymbium glans se trouve quant à lui préférentiellement sur les fonds sableux aux sondes inférieures à 20 m.

Les cymbiums sont carnivores. Les individus se nourrissent essentiellement de bivalves ainsi que de gastéropodes.



Reproduction et cycle de vie

Les cymbiums ne se reproduisent qu'une fois par an (Marche-Marchad, 1975). La fécondité augmente légèrement avec la taille mais la variabilité est importante.

Le sex-ratio est équilibré à la naissance (expulsion) des larves. Les femelles sont moins représentées dans les grandes tailles où les mâles atteignent en moyenne de plus grandes dimensions que les femelles, la croissance de celles-ci se ralentissant à partir de 20

Méthode de pêche

Près de 70% des approvisionnement des usines ont lieu entre les 5 mois d'Avril à Aout, les plus faibles en pleine saison froide.

La capture des cymbiums se fait aujourd'hui essentiellement à l'aide de filets maillants dormants de fond et de trémail en majorité ; en plongée en croissance (certaines pratiques en bouteilles sont observées dans la zone de Dakar) ; à pied : principalement par les femmes en Casamance et Saloum.



Mesures et options de gestion

Dans le cadre de la gestion du Cymbium au Sénégal, il est interdit de pêcher :

- La volute (cymbium pepo) d'une longueur inférieure ou égale à dix-sept virgule cinq (17,5) centimètres mesurée du sommet de la coquille au creux ;
- La volute (cymbium tritonis senegalensis) de longueur inférieure ou égale à dix-sept virgule cinq (17,5) centimètres, mesurée du sommet de la coquille au creux.

Les villages de Mballing, Nianing, Pointe Sarène et Mbodiène situés sur la Petite Côte ont créé chacun une Zone de pêche protégée (ZPP) sur son terroir en se basant sur les savoirs empiriques et édictés des règles de gestion durable des ressources dont les cymbiums.

Le projet de Gestion durable des ressources halieutiques (GDRH) et de la Recherche, se sont engagés à identifier appuient ces initiatives.